

le LIEN de Landiras

LETTRE D'INFORMATION
ET DE NOUVELLES

JUILLET 2023



Édito du Maire

Chères Landiranaïses, Chers Landiranaïses,

À l'aube de cette nouvelle saison estivale que chacun d'entre nous attend avec une impatience non dissimulée, je voudrais vous souhaiter un bel été plein de saveur et pas trop chaud.

Cette année le bourg de Landiras va faire l'objet de grands travaux avec l'aménagement de la RD11 coté Menon et la réfection du parking devant la salle polyvalente ainsi que le changement de la canalisation d'eau entre le bureau de tabac et la pharmacie.

Cela engendrera sans aucun doute des contraintes non négligeables mais je compte sur vous pour faire en sorte que tout se passe bien malgré les désagréments.

Nous avons, comme l'été dernier, des événements hors-norme, gardons l'espoir que 2023 ne ressemble pas trop à 2022. Beaucoup de mesures

ont été prises, mais est-ce que cela sera suffisant ? Nul ne peut le dire. Aussi, soyez vigilants et n'hésitez pas à faire remonter tout événement et attitude qui vous semblent anormaux.

La lutte contre l'incendie a donné lieu à des remises de médailles aux maires, présidents de DFCI, pompiers et gendarmes. Je dédie celle que j'ai reçue, à vous tous Landiranaïses, élus(es), bénévoles. Cette décoration vous la méritez autant que moi.

Toutes mes félicitations pour votre comportement hors-norme qui m'a rendu fier d'être Landiranaïse. Merci !

Je vous souhaite de très bonnes vacances.

Bien à vous
Jean-Marc Pelletant

Sommaire

◆ Vie municipale

- Cérémonie du 8 mai p2
- Landiras sur Intramuros..... p2
- Info travaux AEPp3
- Les jardins familiauxp3
- Marché dominicalp3
- Les journées du patrimoine ...p3
- Biens sans maître p4
- CM du 15 décembre 2022....p5/6
- Budget principal..... p7
- 50^e anniversaire du jumelage. p8

◆ Cadre de vie

- Bricolage et jardinagep9
- mesdroitssociaux.gouv.frp9
- Civismep9
- Consignes pour le tri.....p10/11
- Prévention des addictions.....p11

◆ Vie associative

- AGRL..... p12
- Land'A Venir..... p13
- Arts et gourmandises p13
- Le Bivouak'p14
- Le Rayon Vert..... p15
- Club Do Shito Ryup15

◆ Divers

- Clin d'œil sur le passé.....p16
- Proverbe gascon.....p16
- Numéros utiles..... p16

Landiras accueille une Scène d'été : le jeudi 24 août à 16 h à la chapelle de Brax

Mythologie : Le Destin de Persée

Ce sont les aventures d'un des plus célèbres « super-héros » de la mythologie grecque : né des amours de Zeus et de la mortelle Danaé, condamné à l'exil après qu'un oracle a prédit qu'il tuerait son grand-père, Persée conquiert son titre de héros en allant traquer la dangereuse Méduse, la Gorgone, dont il coupe la tête pour l'offrir à son roi...

Sur un tapis de tissus, deux comédiens jouent tous les personnages, dans un jeu vif, direct, au plus près du public.

Une entrée en matière drôle, fine et accessible à tous pour découvrir la mythologie en s'amusant.

Un spectacle « tout terrain » pour les enfants (+ 8 ans) en quête d'aventures et les parents en quête de sens. Ou l'inverse!

Ces aventures seront présentées à la chapelle de Brax, lieu particulièrement propice à l'imaginaire et proposées par le groupe *Anamorphose*, compagnie soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Entrée gratuite.

Line Baraduc



Retrouvez tout le programme
des manifestations sur votre
Carte Agenda





8 Mai 2023 : Une commémoration à la tristesse particulière

À chaque commémoration de l'armistice 1945, Marc Dubourg, sollicité par la mairie, venait régulièrement au monument aux morts retracer un moment de cette terrible guerre pour les jeunes générations et aussi pour contrer l'oubli. Il complétait ainsi le message du ministre des Armées par une commémoration plus locale en évoquant l'implication et le sacrifice des Landiranais.

Il était là encore en 2022 et ce malgré ses 100 ans ; aujourd'hui il n'est plus, c'est donc à nous d'imaginer quel aurait pu être le contenu de son discours.

En ce 8 mai 2023 le message du ministre des Armées, lu par Monsieur le Maire, soulignait que pendant l'année 1943 la répression était encore forte, que l'extermination des juifs se poursuivait mais que la résistance s'organisait. Certaines victoires permettaient d'espérer, ce qui faisait dire au Général De Gaulle dans son message de juillet 43 « L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire ».

Dans ce message du ministre, Marc Dubourg aurait sûrement relevé un oubli important et ajouté que, le 16 février 1943, Pierre Laval instaurait le Service du travail obligatoire (STO). Sans cette malheureuse loi qui concernait les jeunes gens nés en 1920, 1921, 1922, quinze jeunes landiranais n'auraient pas été contraints de partir travailler en Allemagne dans des usines ou des fermes et où Marc lui-même (né en 1922) fut gravement blessé lors d'un bombardement.



Ce n'est que vingt mois après qu'il retrouva ses terres landiranaises pour une longue vie consacrée à son travail d'agriculteur, à sa famille, mais aussi au service public en tant que conseiller municipal, président de la DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) ou responsable dans plusieurs structures à caractère social.

Il y avait d'autres absents, ce 8 mai, devant le monument aux morts, d'autres qui nous ont aussi quittés et pourtant ne manquaient aucune commémoration car, pour être nés pendant cette guerre 39-45, ils en avaient intégré toutes les leçons et un profond respect des valeurs de la République.

François Boireau, passionné par la viticulture et la sylviculture, aux conseils avisés dans ces deux domaines et qui s'est investi jusqu'au bout dans l'association DFCI.

Denise Berger, institutrice retraitée, bénévole à la bibliothèque avant et après son intégration dans la CDC, qui a animé la lecture, avec conviction, auprès des enfants de l'école primaire de Landiras.

Jean Pierre Baro, conseiller municipal délégué de 2008 à 2014 auprès du service technique municipal, qui n'a pas ménagé ses efforts en faveur de l'efficacité du service public.

Une commémoration certes empreinte de tristesse, mais aussi d'exemples et surtout de la nécessité de ne pas oublier.

Line Baraduc

Landiras est sur IntraMuros

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

Cécile Véga



CONVERGENCE GARONNE
Landiras est sur
IntraMuros
Téléchargement gratuit

Info travaux AEP sur la RD11



Le Syndicat des eaux de Budos a programmé le changement de la canalisation d'eau entre le Centre Bourg de Landiras et la pharmacie.

En effet cette canalisation en fonte grise datant de 1955 doit être déposée et changée. Les travaux sont prévus première quinzaine de juillet par la société EIFFAGE. Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers via la rue Saint-Martin et la rue des Clauousets pendant la durée du chantier.

Conscient de la gêne occasionnée, comptant sur votre compréhension pour respecter les panneaux mis en place.

Merci

Jean-Marc Pelletant



Les jardins familiaux : 1^{er} printemps

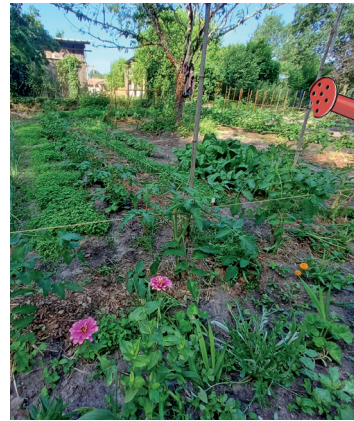
Après avoir changé notre fusil d'épaule sur l'emplacement des jardins, constaté l'ampleur des travaux, organisé la coupe, l'élagage-débroussaillage, attendu l'entreprise, nettoyé le terrain et installé une clôture contre les animaux gourmands (merci les services techniques), creusé un fossé contre les bambous envahissants (re-merci les ST), informé les habitants et parlé à tous ceux qui veulent bien l'entendre de ce projet, construit une charte et un règlement d'usage respectueux de la nature et des relations humaines, les six familles de jardiniers se sont réunies sur le terrain, ont discuté et se sont accordées sur leurs emplacements respectifs. Un état d'esprit constructif étant de mise, chacun donne son avis, propose ses idées, participe activement et concrètement, ce qui permet de poursuivre l'aménagement

des jardins de façon pragmatique, coopérative, positive.

Plusieurs conseillers municipaux et l'équipe du secrétariat ont travaillé et sont encore sollicités sur ce projet, à différents niveaux. Nous devons également une fière chandelle aux agents du service technique, à l'association des *Jardins de Tomate*, à des donateurs particuliers pour leur professionnalisme, leur efficacité, leurs conseils avisés, leur générosité, leur soutien et gentillesse car à ce jour, les semis sont plantés et on se réjouit de la pluie !

Il reste encore de la surface libre pour d'autres familles. Si vous êtes intéressé-e, contactez Adeline au 06 88 98 65 94.

Adeline Massé



Du nouveau sur notre marché dominical

Notre marché dominical ne cesse de s'agrandir pour le plus grand plaisir de nos administrés. En effet, depuis plusieurs semaines déjà, vous avez pu voir Dominique qui nous régale avec ses plats cuisinés, Laurence qui nous enchante avec ses fleurs et ses bouquets mais aussi une fois par mois, Didier qui nous transporte dans les îles avec ses bâtons de vanille et dérivés. Et depuis peu nous avons aussi Mathieu avec ses plants de légumes, d'herbes aromatiques et médicinales.

Toutes et tous complètent notre marché où nous pouvons retrouver nos habitués(es), Patrick et Françoise avec leurs fruits et légumes, Johanna avec ses fromages, Lulu notre boucher-charcutier, Anthony avec ses huîtres du bassin et enfin Jean-Marie avec ses poulets rôtis. Tout ce monde pour régaler nos papilles et nos yeux, chaque dimanche matin sur la place de l'Église.

Cécile Vega & Nicolas Mercier

Les journées du patrimoine à travers la lande de Brax

Les journées européennes du patrimoine sont des manifestations nationales et internationales annuelles qui permettent au public de découvrir des édifices mais aussi des lieux moins connus de tous ou peu fréquentés.

La commune de Landiras s'inscrit, comme chaque année, dans cette tradition avec une visite guidée de la chapelle de Brax le samedi 16 et le dimanche 17 septembre de 14 h à 16 h 30, suivant un départ toutes les 30 minutes et une entrée gratuite.

Avec les incendies de 2022, les Landiranaïens ont plus que jamais pris conscience de leur patrimoine et plus spécialement celui constitué par la forêt qui couvre 80 % de leur environnement.

L'association Land' à Venir, qui s'est donné pour mission de sensibiliser un public jeune ou moins jeune à la préservation de ce patrimoine forestier et sa lande historique, le fera découvrir aux enfants à travers plusieurs situations ludiques.

Rendez-vous à Brax les 16 et 17 septembre.

Line Baraduc



Biens sans maître : suite et fin

Par décision du Conseil municipal du 16 décembre 2021, la commune de Landiras a lancé une procédure d'appréhension des "Biens sans maître". Une première liste, signalée par le Centre des impôts fonciers a été portée à la connaissance du public par plusieurs voies d'information (y compris celle du LIEN du mois d'avril 2022).

L'arrêté du 5 avril 2023 représente la dernière étape de la procédure ; dans 6 mois, soit le 5 octobre 2023, ces parcelles pourront être incorporées au domaine communal.

Line Baraduc



LE ROUYON	B	743		3180	BT
LE ROUYON	B	744		1650	L
LANDE DE BRAX	B	777		8505	BR
LANDE DE BRAX	B	805		6975	BR
PRAT DU PRIOU	C	76		1075	BR
PRAT DU PRIOU	C	83		1950	BT
PRAT DU PRIOU	C	88		585	L
AU GRIBOUTAT	C	120	AJ	820	BR
AU GRIBOUTAT	C	120	AK	820	B
LA CALE	C	184		2530	BT
A ESCOTE	C	220		3300	BR
A ESCOTE	C	228		1920	BR
A ESCOTE	C	231		295	BR
MOURLON	C	709		1420	BR
FOND DE LA PLAT	C	737		4325	P
A ESCOTE	C	911	225	29	BR
AU GRIBOUTAT	C	938		158	BR
LA CALE	C	939	159	2476	BR
SAUBONS	D	31		2775	BT
SAUBONS	D	32		1750	BT
SAUBONS	D	38		1750	BR
SAUBONS	D	39		3730	BR
BEDAT	D	1110		360	BT
BEDAT	D	1113		1535	BT
LA VERGNE-NORD	D	1255		2515	L
LA VERGNE-NORD	D	1256		515	T
LE PORTAIL EST	E	248		20	BT
LE PORTAIL EST	E	305		60	BT
SAUBONS DE BOURIET	E	310		5145	BT
SAUBONS DE BOURIET	E	311		160	BT
SAUBONS DE BOURIET	E	315		105	BT
SAUBONS DE BOURIET	E	316		130	BT
SAUBONS DE BOURIET	E	324		955	BT
SAUBONS DE BOURIET	E	334		2235	BT
DOUC DE JUNQUEYRE	E	413		503	BR
DOUC DE JUNQUEYRE	E	414		1082	BR
DOUC DE JUNQUEYRE	E	417		9879	BT
PELOTE	E	561		630	S
BIDONS	E	1009	353	656	BT
LES COURREGES	F	110		2620	T
LES PIECES DE MARON	F	178		2415	BR
LES PIECES DE MARON	F	179		2235	P
MARON	F	246		40	S
MARON	F	247		695	BT
MARON	F	253		880	BT
MARON	F	254		330	S
PINS DE LAGNERA	F	319		1985	BR
A CANET SUD	F	360		145	BR
LES COUDANNES NORD	F	502		4020	BR
BIAGAUT	F	641		740	BT
BIAGAUT	F	642		1835	BR
BIAGAUT	F	645		275	BR



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRETE DU MAIRE PORTANT CONSTAT D'ABANDON DE BIENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PRIS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'APPREHENSION DES BIENS SANS MAITRE

Le Maire de la Commune de LANDIRAS (GIRONDE), identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 213 302 250,

- VU - Le Code Général des Collectivités territoriales,
- VU - Le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,
- VU - Le Code civil, notamment son article 713,
- VU - Le Code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1123-1 et l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 13 mai 2022,
- VU - la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU - la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 décidant l'ouverture de la procédure d'appréhension des biens sans maître situés sur le territoire de la commune.

Considérant qu'à l'issue de la procédure, il existe sur le territoire de la commune des biens apparaissant sans maître,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est constaté que les parcelles ci-dessous désignées, sises sur la commune de LANDIRAS, ressortent au cadastre sans propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans OU ont été acquittées par un tiers OU se situent en dessous du seuil de recouvrement.

En conséquence, la procédure d'appréhension de biens sans maître est mise en œuvre par le présent arrêté sur les immeubles ci-dessous désignés, qui satisfont aux conditions de l'article L 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Anc. N°	Surface (m²)	Nature cadastrale
AU PRE DE BARTASSAC	B	652			465	BR
AU PRE DE BARTASSAC	B	653			160	BR
AU PRE DE BARTASSAC	B	656			200	BR
AU PRE DE BARTASSAC	B	657			340	BR
AU PRE DE BARTASSAC	B	661			1865	BR
AU PRE DE BARTASSAC	B	663			535	BR
AU PRE DE BARTASSAC	B	670			2430	BT
AU BARAIL	B	684			10475	L
LE ROUYON	B	728			2545	BR
LE ROUYON	B	729			2060	BR
LE ROUYON	B	736			2345	BR
LE ROUYON	B	737			6665	BR
LE ROUYON	B	742			2775	L

LES FOSSES EST	F	688			1755	BR
PASMENTEY	G	229			1305	BR
AU CALVIN	G	284			1780	BR
A CLERC	G	342			865	BT
LES EAUX BASSES	G	477			720	BT
LANDE DE DUPEYRAT	G	981			1150	BR
MATRIQUES	H	10			2610	BR
BASSIOUEY	H	96			1065	BT
PERROT OUEST	H	336			1120	BT
LARRIGADE SUD	H	380			2075	BR
BIREDES	H	460			1230	BR
MENON EST	H	905			430	BT
MENON EST	H	915			550	AG
LA PIECE	H	1413	878		625	BT
SAUSET	H	1419	1382		2620	BR
LE BOURG	H	1604	629		48	S
LE BOURG	H	1606	625		32	S
surface total (m²)					149556	

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera:

- Affiché à la mairie sur le panneau d'affichage légal de la commune,
- Publié dans un journal d'annonces légales habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales,
- Notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connu,
- Notifié à l'habitant ou l'exploitant, si l'immeuble est habité ou exploité, ainsi qu'au tiers ayant acquitté les taxes foncières,
- Notifié au préfet de département.

ARTICLE 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble sera présumé sans maître et pourra être incorporé au domaine communal, dans le respect de la procédure fixée à cet effet par le code général de la propriété des personnes publiques.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de LANDIRAS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à LANDIRAS,
Le 04 avril 2023

Le Maire,
Jean-Marc PELLETANT



Quelques décisions du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Les Conseils municipaux
sont ouverts au public

Résumé des décisions par Line BARADUC

◆ Sollicitation d'une subvention à l'État et au SDEEG dans le cadre d'un projet de renouvellement des luminaires

Dans le cadre de la création du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », un dispositif inédit doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés, va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Dans le cadre de l'axe 1 « Renforcer la performance environnementale », le fonds vert propose un soutien financier supplémentaire aux politiques et aux actions que mènent les collectivités territoriales et leurs établissements publics, dans l'objectif de réduire à la fois les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles.

La commune sollicite une subvention dans le cadre de la mesure Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public car elle souhaite renouveler le parc d'éclairage public, avec un passage au LED, qui doit permettre de répondre à des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux et de respecter les prescriptions de l'arrêté du 27 décembre 2018 qui fixe des prescriptions techniques pour l'éclairage public en agglomération et hors agglomération.

Cette opération est estimée à 64 930,72 € HT (77 916 € TTC).

Le SDEEG peut également être sollicité pour une demande d'aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public.

Plan de financement provisoire :

Fonds vert : 38 958,43 € (60 %)

SDEEG : 12 986,14 € (20 %)

Autofinancement : 12 986,14 € (20 %)

◆ Demande de subventions pour la restauration du vitrail N°3 et de l'autel Saint Joseph

Les vitraux 1 et 2, qui présentaient les marques d'usures les plus importantes, sont en cours de restauration.

Le troisième vitrail et l'autel Saint Joseph nécessitent également une restauration.

– devis pour le vitrail n°3 : 7 347 € HT (8 816,40 € TTC),

– devis pour l'autel Saint Joseph : 7 500 € HT (9 000 € TTC)

Le coût total de cette opération est 14 847 € HT (17 816,40 € TTC).

Le plan de financement provisoire s'établit ainsi :

Département : 2 969,40 € (20 %)

DRAC : 5 196,45 € (35 %)

Région : 2 969,40 € (20 %)

Autofinancement : 3 711,75 € (25 %)

◆ Demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde dans le cadre d'acquisition de matériel pour le foyer municipal

La subvention peut représenter jusqu'à 30 % du montant (plafond de 80 000 €).

Le conseil municipal sollicite le soutien du département pour équiper le foyer municipal.

Détail de l'opération :

– Éclairage LED : 2 548,60 € HT (3 058,32 € TTC),

– Pose et paramétrage : 500 € HT

– Installation audiovisuelle : 7 339 € HT (8 806 € TTC),

Soit un total de 10 387,60 € HT (12 364,32 € TTC)

Département : 3 116,28 € (30 %)

Autofinancement : 7 271,32 € (70 %)

ATTENTION !

La poste ne distribue plus les courriers s'ils sont à votre ancienne adresse !

Pensez à actualiser votre nouvelle adresse postale

◆ Demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde dans le cadre d'une valorisation des paysages

Le département de la Gironde peut soutenir les opérations d'aménagement paysager valorisant les espaces ouverts au public.

La subvention peut représenter jusqu'à 40 % du montant en fonction de la qualité du projet.

Le Conseil municipal sollicite le soutien du département pour le projet d'aménagement de la RD11 et de ses abords et notamment le secteur 5 : Champ de foire et aire naturelle de stationnement, parc de la salle polyvalente avec la réalisation de cheminements et de plantations. Le coût de cette opération se monte à 564 993,48 € HT.

Plan de financement provisoire :

Département : 225 997,40 € (40 %)

Agence de l'eau : 199 245,50 € (35 %)

Autofinancement : 139 750,88 € (25 %)

◆ Demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde dans le cadre d'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire

Le département de la Gironde peut soutenir les opérations d'équipement pour l'enseignement du premier degré et la subvention peut représenter jusqu'à 50 % du montant (plafond de 25 000 €).

Le Conseil municipal sollicite le soutien du département pour de l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire.

Coût de l'opération :

– Équipement cuisine : 11 879,87 € HT (14 255,84 € TTC),

– Chauffe-eau : 4 331,11 € HT (5 197,33 € TTC),

Soit un total de 16 210,98 € HT

(19 453,17 € TTC)

Département : 8 105,49 € (50 %)

Autofinancement : 8 105,49 € (50 %)

◆ Subventions aux associations 2023

- ADELFA (Défense contre les fléaux atmosphériques) :200,00 €
- AGRL :2 000,00 €
- Amicale sapeurs pompiers Cabanac :500,00 €
- Amicale sapeurs pompiers Langon :500,00 €
- Anciens combattants :150,00 €
- Arts et Gourmandises : 1 000,00 €
- ASL :2 000,00 €
- Association des parents d'élèves de Landiras :1 500,00 €
- C.C.A.S. :11 000,00 €
- C.L.A.A.A.L (Comité des anciens de Landiras) : ...8 000,00 €
- Club canin Entre deux mers :1 000,00 €
- Club karaté Do Shito :500,00 €
- Comité de jumelage : ...8 000,00 €
- D.F.C.I. :2 000,00 €
- Les Écuries du Val de Tursan :500,00 €
- Équipe de foot U14 Pays de Gascogne :200,00 €
- Évén'Arts :2 000,00 €
- Gym Land :500,00 €
- Jardins de Tomates :1 000,00 €
- La Fraternelle :13 000,00 €
- Land'Avenir :500,00 € (+ aide à la création : 1 500 €)
- Le Cercle :500,00 €
- Les Amis de l'église :500,00 €
- Les Arts Bleus :4 000,00 €
- Rayon Vert landiranaï : 2 000,00 €
- Société de chasse :1 000,00 €
- USEP (école Landiras) : ...1 500,00 €
- Total : 60 578,00 €**

◆ Subvention de sponsoring dans le cadre du Trophée Roses des Sables

Une aide financière de 500 € est accordée à l'association Rock & Rose's pour soutenir la participation de son équipage au Trophée Roses des sables 2023, qui participe à un rallye-raid exclusivement féminin et à vocation humanitaire qui se déroule dans le sud du Maroc.

◆ Budget principal : vote du budget primitif 2023

- Fonctionnement : 3 895 000,00 €
- Investissement : 2 731 538,00 €

Voir le détail page ci-contre.

◆ Budget principal de la Commune : approbation du compte administratif 2022

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé exercice 2022
Fonctionnement	1 816 640,71 €	2 204 991,69 €	388 350,98 €	1 657 552,01 €
Investissement	416 375,48 €	962 890,35 €	546 514,87 €	6 798,65 €

◆ Budget principal de la Commune : affectation du résultat

Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement cumulé de 1 657 552,01 €
 Section d'investissement : excédent d'investissement cumulé de 6 798,65 €
 Solde des restes à réaliser d'investissement : 378 551,67 €
 Excédent de la section d'investissement : 385 350,32 €

◆ Budget principal – Fiscalité directe locale 2023

Les nouveaux taux de fiscalité directe locale pour 2023 s'établissent ainsi :
 Taxe Foncière bâtie (TFB) + 1 point : 34,23 %
 Taxe Foncière non bâties (TFNB) : 48,39 %
 Taxe d'habitation (TH) : 8,86 %
 Pour un produit attendu de 1 120 269 €.

◆ Budget assainissement : approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 de la commune s'établit ainsi :

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat exercice 2022	Résultat cumulé exercice 2022
Fonctionnement	68 487,55 €	158 626,75 €	90 139,20 €	626 976,46 €
Investissement	69 315,52 €	63 758,04 €	-5 557,48 €	267 536,61 €

◆ Budget Assainissement : vote du budget primitif 2023

Le budget primitif Assainissement 2023 s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 771 000 €
- Investissement : 855 660 €

Dépenses de fonctionnement : 771 000,00 €

- Dépenses de fonctionnement : 662 338,00 €
- Charges à caractère général..... 60 000,61 €
- Charges de personnel.....92 013,00 €
- Dépenses imprévues7 000,00 €
- Virement à la section d'investissement.....504 034,11 €
- Opérations d'ordres.....84 089,28 €
- Autres charges de gestion courante8 000,00 €
- Charges financières.....7 363,00 €
- Charges exceptionnelles.....4 500,00 €
- Dotations aux amortissements et aux provisions4 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 771 000,00 €

- Résultat d'exploitation reporté 626 976,46 €
- Opérations d'ordre entre sec.....26 692,00 €
- Produits de services108 331,54 €
- Subventions d'exceptionnels.....9 000,00 €

Dépenses d'investissement : 855 660 €

- Opération financière.....42 235,05 €
- Achat matériel pour entretien station.....100 000,00 €
- Divers réseaux assainissement100 000,00 €
- Futur réseau assainissement.....613 424,95 €

Recettes d'investissement : 855 660,00 €

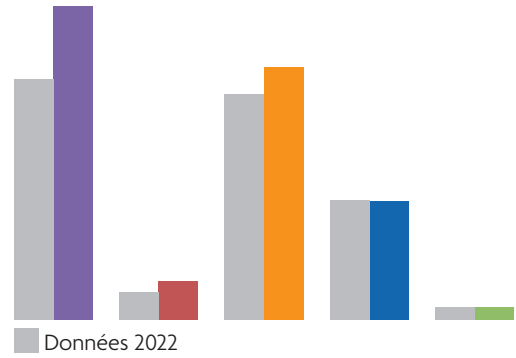
- Opération financière.....855 660,00 €

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET FONCTIONNEMENT

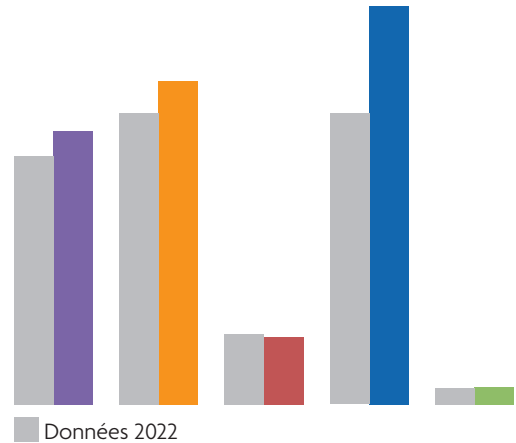
Recettes fonctionnement : 3 895 000 €

■ Résultat d'exploitation reporté : excédents des années précédentes1 657 552 € reportés (économies en vue de besoins et/ou projets ultérieurs)	
■ Produits du service, du domaine, des ventes.....206 156 €	
■ Impôts et taxes (taxes locales, compensation CdC...) :.....1 336 871 €	
■ Dotations et participations (État, Département, Région) :627 818 €	
■ Autres 66 602 € (produits de gestion courante, exceptionnels atténuations de charges...)	



Dépenses fonctionnement : 3 895 000 €

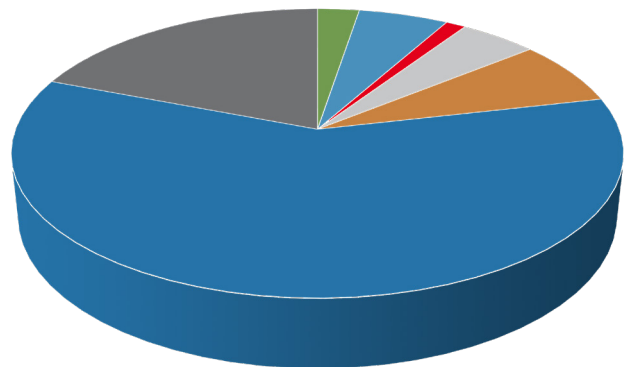
■ Charges à caractère général :956 899 € (fonctionnement courant de la commune : entretien, fournitures, prestations de services...)	
■ Charges de personnel (salaires et charges des emplois communaux) :.....1 178 178 €	
■ Autres charges de gestion courante : 247 450 € (subventions : associations, contribution CCAS, indemnités élus...)	
■ Virement à la section d'investissement :1 450 000 € (autofinancement des investissements)	
■ Autres charges : dépenses imprévues, 62 471 € charges exceptionnelles, financières (intérêts), opérations comptables...	



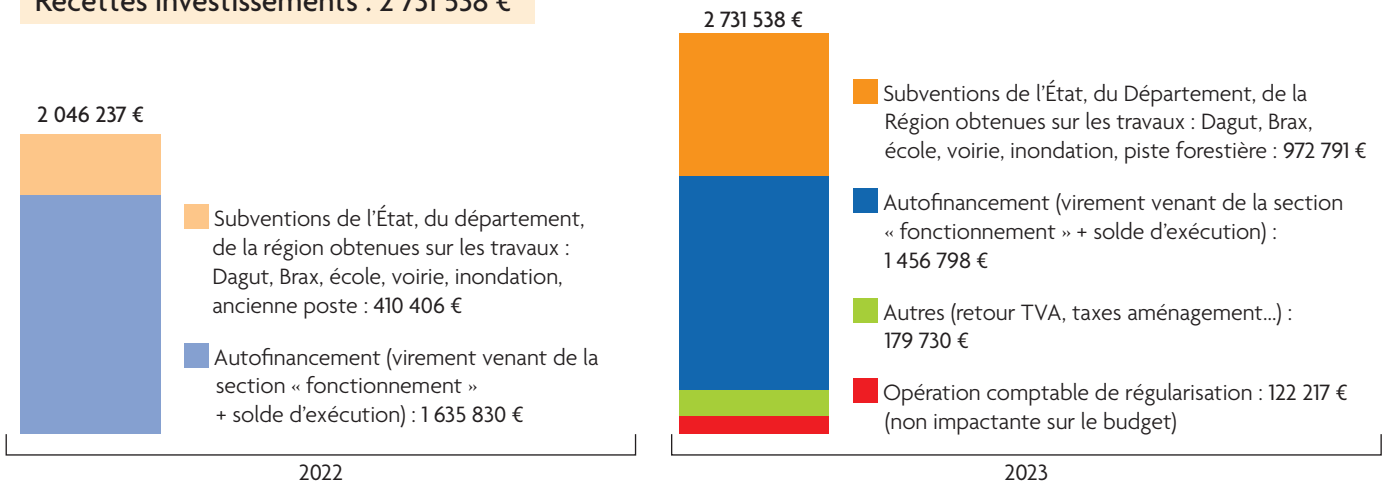
LES CHIFFRES INVESTISSEMENTS

■ Équipement matériel et mobilier : 83 500 €
■ Acquisitions et aménagement (foncier et milieux boisés) :179 405 €
■ Études (schéma risques inondations) : 40 000 €
■ Opérations financières (remboursement emprunt et autres) :142 000 €
■ Rénovation et entretien bâtiments communaux :233 414 € (église, aire de jeux, abris bus, jardins familiaux, réfection murs, salle de musique)
■ Voirie (RDII et autres voiries rurales), signalisation, éclairage public, réseaux divers :1 931 000 €
■ Opération comptable de régularisation :122 217 € (non impactante dans le budget)

Dépenses investissements : 2 731 538 €



Recettes investissements : 2 731 538 €



Le 50^e anniversaire du jumelage

1973 - 2023, voilà 50 ans que nous avons tissé des liens d'amitié avec des habitants d'une commune du Luxembourg, DIPPACH (1).

Le week-end de l'Ascension nous a permis de nous retrouver.

Le vendredi 19 mai 2023, dès 6 h du matin, 11 Landiranaï(s) quittent Landiras pour rejoindre la gare Saint-Jean où un TGV les attend pour les conduire à la gare Lorraine TGV.

Maryse Karier du Comité de jumelage luxembourgeois nous accueille.

Après une heure de route, nous arrivons à la mairie de Schouweiler où la bourgmestre, Manon Bei Roller, nous accueille chaleureusement autour du verre de bienvenue.

Puis, comme d'habitude, nous recevons le programme du séjour en compagnie des familles d'accueil.

L'après-midi et la soirée du vendredi seront passés en famille, un moment de retrouvailles.

Le samedi 20 mai 2023, le Comité de jumelage nous propose une journée familiale autour du parc communal avec des animations diverses (clowns, théâtre, concerts).

Un peu plus tard, nous visitons les différents projets des chantiers de la commune de Dippach (Maison de la Culture, brasserie et extension du parc communal).

Nous ne dérogeons pas à la tradition. Le dimanche, c'est le jour de la cérémonie officielle.

(1) Villages regroupés au sein de la commune de DIPPACH : Schouweiler (chef-lieu), Bettange sur Mess, Sprinkange.

Messe en l'église de Schouweiler avec la participation de la chorale Sainte Cécile suivie des discours officiels de Jean-Marc Pelletant, maire de Landiras, de Manon Bei Roller, bourgmestre de Dippach, puis prise de parole d'Alphonse Cruchten, ancien secrétaire de la commune de DIPPACH, un de ceux ayant connu la naissance de ce jumelage, il y a 50 ans...

Tout cela se termine autour d'un repas copieux et du gâteau d'anniversaire des 50 ans.

Nous retrouverons nos amis très bientôt, pendant le week-end du 14 juillet, à Landiras.

Alain Giroire



Si le son des tondeuses, le soir au fond des jardins, a fini par vous incommoder. Si vous préférez être réveillé par le chant des oiseaux plutôt que par la perceuse du voisin, l'article R1336-5 et les articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique (textes relatifs aux bruits de voisinage), peuvent vous aider à résoudre votre problème.

Par correction, à l'avance, pour les travaux de bricolage, les festivités où le niveau sonore est assez fort, même pendant les heures prévues à cet effet, prévenez votre voisinage. Un bruit annoncé est à moitié pardonné !

Si, malgré tout, vous êtes gêné par le bruit, la première démarche sera de rencontrer votre voisin pour l'informer de la gêne qu'il occasionne. Décidez ensemble des solutions de bon sens.

En cas de problème persistant après votre conversation :

Si votre voisin ne tient pas ses engagements, écrivez-lui une lettre simple lui rappelant vos démarches précédentes, les résolutions prises et enfin la réglementation qui s'applique à votre problème. Gardez une photocopie du document. Ensuite envoyez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception (de préférence non manuscrite) en lui rappelant votre précédent courrier et la ré-

Bricolage et jardinage

glementation en vigueur. Il ne faut jamais laisser sous-entendre la moindre menace. À ce stade vous pouvez fixer un délai à la suite duquel on se réservera la possibilité d'utiliser les voies de droit. Deux semaines semblent suffisantes entre les deux lettres. Si votre voisin refuse toute discussion, et après lui avoir envoyé vos courriers, vous pouvez vous adresser à la mairie. Le maire est garant de la tranquillité publique en matière de bruit dans le cadre de ses pouvoirs de police. Les démarches et constats nécessaires (rencontre du voisin bruyant, rappel de la réglementation, tentative de conciliation...) seront effectués.

Adeline Massé

Plus d'information sur <https://www.bruit.fr>



Horaires fixés pour les activités de bricolage et de jardinage

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Qu'est-ce que le portail
mesdroitssociaux.gouv.fr ?

mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail universel destiné à tous, que vous soyez en activité, sans emploi ou à la retraite. Il vous permet de :

- Visualiser et comprendre vos droits et prestations
 - Retrouver rapidement vos organismes de rattachement
 - Simuler vos droits sociaux
 - Réaliser vos démarches en ligne
 - Consulter l'ensemble de vos ressources
 - Découvrir les événements de vie
- C'est simple, facile et rapide.

Adeline Massé

Civisme

Il est interdit d'uriner sur les espaces publics, qui plus est sur l'église. (Article R632-1 du code pénal)
Des toilettes publiques sont à disposition à côté de l'agence immobilière, rue Saint Martin.



TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

①

C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?
DANS LE BAC DETRI

②

INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER

③

DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE BAC ET SANS SAC

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET TOUS LES PAPIERS



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



À JETER



Vaisselle cassée



+ À APPORTER EN DÉCHÈTERIE



Petits et grands électroménagers



Déchets dangereux



Piles et batteries



Mobiliers



Grands cartons



Gravats



Déchets verts



Cartouches d'encre



Verre



Huiles de friture



Huiles de vidange



Batteries



Bois



Ampoules et néons



Radiographies



Métaux



Encombrants

+NOUVEAU+

DANS VOTRE BAC DE TRI

En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, **vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.**

Toutes les bouteilles



Toutes les barquettes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



Tous les flacons et bidons



Tous les pots et boîtes



LES BONS GESTES :

Bien les vider, inutile de les laver, déposer dans le bac séparés les uns des autres et sans sac.

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



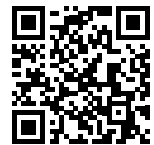
TÉLÉCHARGER MONTRI



Tous les services déchets de votre collectivité réunis dans une application

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store



Prévention des addictions, réduction des risques et vigilance : pour le bien-être de tous

Voir et côtoyer des personnes joyeuses, vives et en bonne santé est le vœu le plus cher de toutes et tous.

Faire la fête, passer un moment entre amis, entre collègues en fin de journée, sur une terrasse d'un café ou un apéritif improvisé sont autant d'occasions de se retrouver... et ce, toute l'année et particulièrement en cette période estivale, où nous sommes tentés de prolonger ces temps conviviaux.

Attention pourtant aux abus, ces instants de bonheur peuvent vite tourner au drame.

On ne le dira jamais assez, même si c'est ancré dans l'inconscient collectif, il est facile de basculer vers le verre de trop, à cela peut s'ajouter la consommation de produit stupéfiant « juste pour essayer », « juste une fois ».

C'est là, que « vigilance, attention et protection » doivent intervenir. Pour une personne en état d'ébriété ou de mal-être

dû à la consommation de stupéfiant ou des deux, c'est le groupe qui doit veiller à sa sécurité.

Le danger pour sa santé peut se décliner sous différentes formes : accident de la circulation routière, malaise sur la voie publique ou autre, état agressif envers les autres, état dépressif... voire mener même à des addictions ?

Il est vrai que l'alcool et la drogue peuvent devenir des addictions très problématiques pour certaines personnes. Cependant, il est important de rappeler qu'il est possible de les combattre et de s'en sortir.

Il existe de nombreuses ressources disponibles pour aider les personnes qui souffrent de ces addictions, telles que des thérapies individuelles ou de groupe, des programmes de désintoxication, des centres de réadaptation... Il est crucial de rechercher de l'aide si vous ou un être cher êtes confronté à ces problèmes.

Il est également important de prendre conscience des conséquences négatives que ces addictions peuvent avoir sur votre vie, votre santé et vos relations. En prenant des mesures pour surmonter ces dépendances, vous pouvez retrouver votre liberté et votre bien-être.

En somme, bien que les addictions à l'alcool et à la drogue soient des défis difficiles à relever, il est possible de les surmonter avec le soutien approprié et la volonté de changer.

La Mairie de Landiras très sensible à ces phénomènes car meurtrie par plusieurs décès, a organisé dernièrement une conférence débat pour la prévention sur ces sujets. Vous trouverez d'ailleurs à disposition, en toute discrétion, comme dans les centres de soins ainsi que la pharmacie de la commune, des prospectus d'organismes vers qui vous orienter en cas d'interrogation.

Florence Bolmont

Jamais 2 sans 3 ! Le club a remporté une nouvelle fois la coupe de Bordeaux des clubs de gymnastique rythmique en section loisir le dimanche 26 mars 2023.

Une belle récompense pour les gymnastes et Céline, l'entraîneur du club, qui se sont beaucoup investies pour montrer un beau programme gymnique aux juges de la compétition mais aussi aux familles, venues nombreuses encourager les enfants.

Le gala de fin d'année a eu lieu le vendredi 9 juin sur le thème « Les comédies musicales », la salle polyvalente a été décorée pour l'évènement en fonction du thème et chaque groupe de gymnastes a présenté un spectacle costumé pour le plus grand plaisir du public. Les enfants ont été récompensés par le traditionnel cadeau de fin d'année pour les remercier de leur assiduité et de leur jolie progression gymnique.



Un temps festif autour d'un repas a finalisé la soirée dans la joie et la bonne humeur pour les familles et le staff du gala ainsi que pour les enfants qui ont transformé l'espace des moquettes en piste de danse !

Nous remercions toutes les personnes qui ont soutenu ou se sont investies pour le club cette année et qui nous ont fait confiance pour assurer une continuité sportive, familiale et conviviale.

Et pour finir cette saison voici la devise du club :

AGRL, La gym au rythme des vignes et des pins !

Sportivement

Christelle Ricaud

Mail : associationgrlandiras@gmail.com



Land'A Venir

Vous avez peut-être vu sur le site de la mairie ou entendu parler de cette nouvelle association créée suite aux incendies de l'été 2022.

Land' A Venir souhaite informer et sensibiliser les générations futures et actuelles sur les enjeux de la préservation de la forêt par le biais d'activités sportives et culturelles. Notre association est solidaire de la DFCI, les bénéfices récoltés lors des actions entreprises serviront à financer des équipements pour cette dernière.

Lors de notre « journée Land' A Venir » du 25 juin, une grande première pour notre association, randonnées pédestre et vtt autour de la commune ont été proposées, un marché de producteurs ainsi que les viticulteurs de Landiras étaient présents, un repas animé d'une banda a été servi le midi, juste après avoir profité de l'apéritif qui était offert.

La DFCI a tenu un stand afin d'informer la population sur ses missions en collaboration avec les pompiers et faire de la prévention contre les risques d'incendies en forêt.

Des moments sportifs, festifs et solidaires qui nous ont remplis de joie.

Nous remercions la mairie de Landiras pour son soutien, la DFCI de Landiras, les bénévoles, les producteurs et tous les participants qui ont fait de cette journée une belle réussite !

Nous vous donnons rendez-vous à la chapelle de Brax lors des journées du patrimoine le 16 et 17 Septembre, des activités pour les plus petits y seront organisées.

L'équipe Land' A Venir

landavenir33@gmail.com



Arts et gourmandises

Bilan fin de saison

Nous avons eu 2 activités depuis le mois de mars : samedi 29 et dimanche 30 avril, 2 jours où vous avez pu rencontrer des artistes et des auteurs pour la 2^e édition du « Printemps des artistes ».

Très belle exposition éphémère dans notre belle salle polyvalente. Des rencontres et des échanges avec les peintres et auteurs.

Domage qu'il n'y ait pas eu plus de monde.

En mai nous avons organisé notre 2^e marché de printemps, 30 exposants, du soleil et des visiteurs.

Planning des activités de septembre 2023 à juin 2024 :

- Samedi 23 septembre : loto (salle polyvalente)

- Dimanche 24 septembre: 2^e marché d'automne (salle polyvalente)

- Dimanche 22 octobre : *Autumn'art* exposition gratuite sur l'art (salle polyvalente)

- Dimanche 26 novembre : Marché de Noël

- Dimanche 11 février 2024 : *Lire et partager*, rencontre entre auteurs et éditeurs (salle polyvalente)

- Samedi 24 février : loto

- Dimanche 28 avril : *Printemps des artistes* exposition gratuite sur l'art (salle polyvalente)

- Samedi 11 mai : loto

- Dimanche 12 mai : 3^e marché de Printemps (salle polyvalente)

- Samedi 29 juin : loto

Toutes nos expositions et marchés sont gratuites aux visiteurs.

*Séverine, Isabelle
et les membres de l'association*





Le Bivouak'

Retour sur le Job Dating à Landiras

Le rendez-vous à ne pas rater pour un job d'été

Ce n'est pas moins d'une centaine de personnes qui se sont rendues au local du Bivouak', CV en main, déterminées à trouver leur mission estivale.

En effet, le mercredi 24 mai, de 14 h à 16h, des employeurs du Sud Gironde et des candidats de Landiras ou des alentours se sont donné rendez-vous...

Et l'essai de la *Mission Locale des 2 Rives* accompagnée de l'ERIP de Cadillac d'organiser un tel événement, au cœur des Graves, dans un espace de coworking, à Landiras, fut un franc succès !

Plus de 200 postes à pourvoir : pas moins de 80 signatures !



Des plus jeunes (17 ans) aux plus âgés, nombreux étaient impatients de trouver LA mission ou l'emploi près de chez eux.

Les bénévoles du Bivouak' ont vu la place du bourg s'animer dès 13 h 30, puis petit à petit une file se créer devant l'entrée du local, une autre devant les grilles d'affichage où se trouvaient les annonces.

Les employeurs quant à eux, étaient représentés par Pôle Emploi et six agences d'intérim locales, prêts à accueillir un maximum de candidats.

Objectif validé : des emplois comblés pour cet été ou plus si affinité ?

Il n'y avait pas que des missions de courtes durées ou que des jobs d'été : certaines pouvaient déboucher sur des formations, des alternances voire une ouverture de postes vers des CDI.

Et pour les Bivouak'eurs ainsi que les acteurs sociaux-économiques locaux c'était un leitmotiv important.

Depuis sa création, l'association Le Bivouak' et son espace de coworking se sont inscrits dans l'économie sociale et solidaire : c'était donc une évidence que d'accueillir un tel événement en plus d'être l'hôte, tous les jeudis d'une des permanences délocalisées de l'ERIP*.

« Le Bivouak' à travers son open space ou ses autres bureaux n'est pas qu'un lieu d'accueil pour entrepreneurs, freelances

ou diverses institutions. Bien qu'"hôte" d'entités en manque de locaux professionnels pour travailler ou amorcer une activité, et ce, à moindre coût, l'association Le Bivouak' a toujours eu pour objet de faciliter les échanges interprofessionnels et intergénérationnels, de favoriser et d'impulser le réseautage.

Depuis 2016, nous faisons régulièrement des actions d'accompagnements au développement de projets ou d'événements à visées collectives, tant pour les professionnels que pour les particuliers.

Cet après-midi "Job Dating" dans notre espace de coworking démontre une nouvelle fois l'intérêt de faciliter et de dynamiser l'accès à l'emploi en ruralité, le besoin évident de profiter d'un tel lieu comme un tremplin vers l'obtention, la reprise ou la création d'une activité.

Nous nous félicitons que cet événement ait permis de réunir des employeurs en un même lieu, proche de celles et ceux qui ont besoin d'un emploi à court ou long terme.

Nous avons hâte d'accueillir la prochaine édition ! » confie F. BOLMONT (adjointe au Maire Vie Locale & Présidente de l'association Le Bivouak').

L'équipe des Bivouak'eurs

* Espace Régional d'Information de Proximité - Sud Gironde.

Nouvelles du Rayon Vert

Le Rayon Vert landiranaise a organisé pour ses adhérents au mois de mars un voyage au Maroc. Trente-deux personnes y ont participé.

Nous avons fait le tour des villes impériales, Marrakech, Fès, Meknès, Rabat, Casablanca et quelques sites annexes. Les ruines de Volubilis et ses magnifiques mosaïques ont impressionné tout le monde. Les jardins Majorelle à la végétation luxuriante et les jardins de la Ménara nous ont enchantés. Les souks et les boutiques ont trouvé leurs amateurs, mais nous avons été raisonnables !

Les hôtels et les repas ont été appréciés à leur juste valeur, rien à redire. L'ambiance entre les participants a été très bonne, chacun a été attentif aux autres et l'entraide a été mutuelle. De nouvelles connaissances entre adhérents ont été faites et certainement de nouvelles ami-



tiés sont nées à la faveur de ce voyage dépaysant.

Pour continuer avec les voyages, une nouvelle escapade est prévue fin septembre en Espagne. Au programme Bilbao et son célèbre musée, les Pics d'Europe, Santillana del Mar, Santander, Laredo et

Santona. Cette fois nous partirons en bus depuis Landiras pour un circuit de 4 jours. Gageons que l'ambiance sera aussi bonne qu'au Maroc et que nous prendrons du bon temps chez nos voisins espagnols.

Sylvianne Fauthous



Club de karaté Do Shito Ryu



Le club de karaté Do Shito Ryu de Landiras, vous remercie de votre présence et soutien durant cette saison 2022/2023.

Le stage international ISKK organisé par le club de 17 juin 2023 est une grande rencontre en présentiel et vidéo conférence avec d'autres pays. Nous remercions chaleureusement les déplacements d'autres dojos : dojo Narbonne, dojo Parentis en Born, dojo Biscarosse, dojo Eysines.

Cet évènement qui fait rayonner le club de Landiras, a permis aussi de faire découvrir notre région en organisant visite et dégustation au Domaine Courbin Héritage. Nous démarcherons d'autres châteaux pour les prochaines éditions.

Cette année le club de Landiras est fier de compter parmi ses adhérents une nouvelle ceinture noire : Nicolas Mercier a passé son shodan avec brio ! Félicitations.

Le club tient à remercier tous ses adhérents pour leur assiduité et leur esprit de cohésion. Cela permet d'avancer dans le respect et la bienveillance. Merci aussi aux parents, conjoints pour leur présence.

La saison 2023/2024 s'annonce de bon augure, nous comptons sur vous. D'autres évènements seront à l'affiche, et nous vous tiendrons au courant.

Le karaté est un art martial traditionnel, son enseignement s'adresse aux personnes de 7 à 77 ans. Les techniques enseignées permettent de développer la confiance en soi, l'équilibre dans l'espace, et d'acquérir des techniques défensives. Senseil Christophe Baret vous attend et vous dit à bientôt !!!

Christophe Baret

Place du XI Novembre - 33720 Landiras
Tél. 05 56 62 50 28 - Fax 05 56 62 48 69
Retrouvez-nous sur le web www.landiras.fr
www.facebook.com/mairiedelandiras/

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 18 h
Mercredi : 8 h 30 - 12 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 16 h
Fermée le samedi en juillet et août

Prochain bulletin municipal début octobre 2023
Vous êtes invités à faire parvenir vos articles à :
leliendelandiras@gmail.com
avant le 8 septembre 2023.

Numéros utiles

• Samu.....	15
• Police - Gendarmerie	17
• Pompiers.....	18
• Urgence SMS.....	114
(personnes sourdes ou malentendantes)	
• Centre anti-poison	05 56 96 40 80
• Numéro d'urgence européen	112
• Information Coronavirus	0 800 130 000
• Samu social (sans abris).....	115
• Allô enfance en danger	119
• Enfants disparus	116 000
• Violences femmes info (24h/24 - 7j/7).....	39 19
• Aide aux victimes de violences.....	116 006
• Maltraitance des personnes âgées ou handicapées.....	39 77
• Fil santé jeune	32 24
• Sexualité/contraception.....	0 800 803 803
• CEID addictions (Comité d'étude et d'informa- tion sur la drogue - Bordeaux)....	05 56 44 84 86
• Alcool Info Service	0 980 980 930
• Alcooliques anonymes	09 69 39 40 20
• Tabac info service	39 89
• Drogues info service	0 800 231 313
• Écoute cannabis.....	0 811 912 020
• Cancer info service.....	0 810 810 821
• Sida info service.....	0 800 840 800
• SOS Amitié (7j/7 - 24h/24)	09 72 39 40 50
• SOS Amitié (Bordeaux)	05 56 44 22 22
• Prévention du suicide - Détresse psychologique (7j/7 - 24h/24)	31 14
• Agri écoute	09 69 39 29 19
(agriculteurs et salariés agricoles en détresse)	
• Centre Hospitalier Sud Gironde Langon	05 56 76 57 57
• ENEDIS.....	09 72 67 50 75
• GRDF Urgence sécurité gaz.....	08 00 47 33 33
• Eau SUEZ urgence	0 977 401 117
• Communauté de communes Convergence Garonne.....	05 56 76 38 00
– portage des repas	
– Collecte des encombrants	
– Collecte déchets ménagers	
• Sous-préfecture de Langon.....	05 56 90 60 60
• Service de Gestion Comptable de La Réole (Trésorerie).....	05 56 61 05 68
• La Poste (service client).....	36 31
• Déchèterie de Virelade	05 56 62 56 12
• Transport Nouvelle Aquitaine....	0 970 870 870
• Pôle Emploi	39 49
• Point Justice (accès au droit).....	30 39
• Mission locale des Deux Rives....	05 57 98 02 98
• S.P.A. Gironde.....	05 56 34 18 43

12 frimaire l'an neuf (3 décembre 1800)

Lettre du maire de Landira adressée au préfet : pétition pour obtenir une diminution sur les contributions de la commune.

Citoyen Préfet,

J'ai été invité par des propriétaires de ma commune de vous demander un dégrèvement sur les contributions. J'ai dû céder à leur réclamation parce qu'elle me paraît juste. C'est le motif de cette pétition. Deux causes majeures dont nous avons ressenti les mauvais effets vous prouveront, Citoyen Préfet, que ce dégrèvement doit nous être accordé :

1- Les grands froids de l'hiver dernier

2- Les fortes chaleurs de l'été que nous venons de passer, qui nous ont procuré une sécheresse si forte et si constante que de mémoire d'homme on n'a pas vu de semblable.

Les froids de l'hiver ont gelé et fait périr une énorme quantité de souches et pieds de vigne.

La sécheresse de l'été a été plus forte que de nature car elle en a suspendu le progrès pendant plusieurs mois de telle manière que la vendange et les grains de toute espèce, au lieu de prospérer, ont péri en très grande quantité.

Je n'exagère point, Citoyen Préfet, en portant à la moitié la perte sur les vins et sur les seigles et froments; quant aux menues graines comme millet, millade, et blé, la perte a été totale, plusieurs propriétaires n'ont pas même retrouvé la semence dans le produit de cette espèce de récolte ce qui forme un très grand vide et une très grande perte parce que les propriétaires ont l'habitude de semer de cette espèce de grains à raison de ce que devant faire une grande partie de leur semence entre les vignes ils ont préféré semer les grains de l'arrière saison comme étant moins nuisibles aux vignes que les autres.

Le sol de notre commune est un sable maigre et léger qui ne produit rien sans engrais. Et vous sentez aisément, Citoyen Préfet, que le progrès de ces deux fléaux ont été plus grands en considération de ce que les terres ont été plus faibles.

Je me résume en vous demandant, Citoyen Préfet, que prenant en considération les pertes que notre commune a éprouvées vous accordiez par forme de dégrèvement la décharge de la moitié de leur contribution et nous faire justice.

A Landiras, le douze frimaire de l'an neuf de la République française.

Vue et vérifiée. Ducasse Maire

Line Baraduc

Proverbe gascon

9 juillet : Sainte Amandine

Au 9 juillet on entend du coucou le dernier chant.

Aeproër gascon

Áou 9 ju-yèt am áousit dou coucut lou darrèy cant.

